

Lundi 7 septembre 2020



## DANS LES COULISSES DE...

... l'accord RTE « post-confinement », avec Hubert Dubois-Deborde, DSC FO

Alors que le virus est plus que jamais présent, zoom sur les points saillants de l'accord 'Sortie de crise COVID-19' signé cet été.

« Hubert, l'accord relatif à la sortie de crise COVID-19 à RTE a été signé cet été ; quels sont ses points clés ?

Oui, nous avons signé cet accord courant juillet ; il entérine 3 points :

- le **supplément d'intéressement**,
- les **mesures transitoires de télétravail**,
- l'**encouragement à la mobilité durable**.

Qu'est-ce que symbolise ce supplément d'intéressement et à combien s'élève-t-il ?

Il nous semblait important que la Direction fasse un **geste envers les agents** de RTE qui ont assuré la continuité de l'activité dans les conditions particulièrement difficiles du confinement et du début de déconfinement. **Même si cela ne correspond pas à l'esprit dans lequel FO avait fait cette demande, ce supplément est de 200€ bruts (soit 180,60€ nets) pour tous les agents.**

**INFO PRATIQUE – C'EST LE MOMENT DE PLACER NOTRE SUPPLEMENT D'INTERESSEMENT !**

Ça se passe **du 4 au 21 septembre**, de manière dématérialisée via le **site de Natixis**. Chaque agent a reçu un mail précisant les modalités.

La grande majorité de nos collègues a télétravaillé pendant la crise et jusqu'à la fin de l'été. En quoi consistent les mesures transitoires ?

**D'abord, à donner de la souplesse, tant sur le nombre de jours de télétravail par semaine que sur le lieu d'où il peut être exercé.** La souplesse a toujours été notre mot d'ordre à **FO** et les 2 000 répondants à notre sondage sur le télétravail (doc en pj) nous rejoignent.

**Concrètement, jusqu'au 31 décembre 2020, nos collègues dont l'activité le permet et qui le souhaitent pourront faire entre 1 et 3 jours de télétravail par semaine, en accord avec leur manager.** Ces mesures transitoires temporaires permettront de mieux appréhender la future négociation d'un avenant à l'accord sur le télétravail.

Pour **FO**, il est important que le management joue le jeu en ne faisant pas obstacle sans raison aux demandes des agents. Il doit abandonner toute posture dogmatique quant au télétravail. Nous avons une opportunité à saisir pour en faire un mode d'organisation du travail à part entière. **Faute de quoi, nous demanderons à la Direction d'imposer des jours de télétravail** pour que nous puissions en tirer un bilan représentatif des avantages et inconvénients.

Dernier item, l'encouragement à la mobilité durable, concrètement de quoi s'agit-il ?

Dès le début du déconfinement, certains d'entre nous ont préféré utiliser leur vélo plutôt que les transports en commun pour aller sur leur lieu de travail. Avec cet accord, **400€ (forfait annuel)** seront versés à tout agent ayant recours à un **mode de transport « propre »** ou permettant de limiter l'usage de la voiture. Ce forfait est cumulable avec le remboursement des frais d'abonnement de transports en commun, sachant que la somme des deux dispositifs est plafonnée à 400€.

Merci Hubert et à bientôt pour un nouveau décryptage de l'info ».